



Conseil économique et social

Distr. limitée
6 juillet 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 2 c) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

**Projet de déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau,
présenté par le Président**

**Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail
décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance
économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux
et en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire
pour le développement**

Nous, ministres et chefs de délégation participant au débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique social, tenu à New York du 2 au 9 juillet 2012,

Ayant examiné le thème du débat de haut niveau, à savoir « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux et en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »,

Réaffirmant les engagements de promouvoir la capacité de production, l'emploi et un travail décent pris lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, environnemental, social et les domaines connexes,

Rappelant les textes issus de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et exprimant notre gratitude au Gouvernement et au peuple qatariens pour avoir accueilli la Conférence,

Rappelant également le texte issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », et exprimant notre gratitude au Gouvernement et au peuple brésiliens pour avoir accueilli la Conférence,

*** Troisième nouveau tirage pour raisons techniques (14 août 2012).

12-40747*** (F) 140812 140812



Merci de recycler 



Rappelant en outre le troisième Congrès international de l'UNESCO sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels, qui s'est tenu à Shanghai (Chine) du 13 au 16 mai 2012,

Attendant avec intérêt la Conférence internationale de haut niveau pour un travail décent qui se tiendra à Moscou, les 11 et 12 décembre 2012,

Réaffirmant notre ferme intention de faire du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes, un objectif essentiel de nos politiques nationales et internationales ainsi que de nos stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à éliminer la pauvreté, dans le cadre de nos efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement,

Réaffirmant également que l'élimination de la pauvreté est un des principaux enjeux auxquels le monde fait face aujourd'hui, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés ainsi que dans certains pays à revenu intermédiaire, et qu'il importe d'accélérer la croissance économique, en veillant à ce qu'elle soit durable, générale et partagée, notamment grâce au plein emploi productif et à un travail décent pour tous,

Rappelant l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme sur le droit au travail, au libre choix de son emploi, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage, et réaffirmant les engagements et obligations internationaux des États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de même que les normes internationales du travail établies par l'Organisation internationale du Travail et adoptées par la communauté internationale, et tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement,

Réaffirmant l'engagement que nous avons pris de réaliser tous les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire pour le développement, notamment en nous employant à promouvoir la capacité de production, l'emploi et un travail décent pour tous,

Rappelant la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable ainsi que sa Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la suite qui lui a été donnée,

Réaffirmant le rôle de premier plan que l'Organisation internationale du Travail joue dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous,

Profondément préoccupés par la persistance des taux élevés de chômage et de sous-emploi, particulièrement chez les jeunes,

Sachant qu'il faut renforcer la capacité de production des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et notamment remédier à l'insuffisance de leurs infrastructures,

Considérant que le Forum des jeunes, organisé par le Conseil économique et social à New York le 4 mai 2012, a contribué aux travaux du Conseil sur la capacité de production, l'emploi et le travail décent,

Conscients des contributions et des recommandations des réunions régionales préparatoires à l'examen ministériel annuel de 2012,

Avons adopté la déclaration suivante :

1. Nous sommes profondément préoccupés par les graves effets que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir, en particulier sur le développement, sachant que l'économie mondiale entre dans une nouvelle phase critique comportant des risques importants, notamment des turbulences sur les marchés financiers et marchés des produits de base mondiaux et des difficultés budgétaires généralisées, qui menacent la reprise économique mondiale, et soulignons qu'il faut continuer de s'attaquer aux fragilités et déséquilibres systémiques et poursuivre les efforts en vue de promouvoir la capacité de production, l'emploi et un travail décent pour tous;

2. Nous sommes conscients que le monde fait face à de graves problèmes sociaux, environnementaux et économiques et qu'il demeure essentiel d'assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable et le développement durable. Nous réaffirmons notre ferme intention d'agir concrètement pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

3. Nous sommes conscients également que les peuples sont au centre du développement durable et c'est pourquoi nous œuvrons en faveur d'un monde juste et équitable pour tous et nous engageons à travailler ensemble pour promouvoir une croissance économique soutenue qui profite à tous, le développement social et la protection de l'environnement, afin que chacun en tire avantage;

4. Nous prenons acte de la nécessité d'intégrer davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous les niveaux, en tenant compte des liens qui existent entre ces divers aspects, de façon à assurer un développement durable dans toutes ses dimensions;

5. Nous rappelons notre ferme intention de prendre d'urgence des mesures pour réaliser le développement durable. Nous réaffirmons par conséquent combien nous sommes attachés au développement durable, à l'évaluation des progrès accomplis et des lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des documents issus des grandes réunions au sommet consacrées au développement durable, et au règlement des problèmes existants et nouveaux. Nous réaffirmons que nous sommes déterminés à agir dans les domaines correspondants aux thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à savoir l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable;

6. Nous soulignons qu'il est nécessaire de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et équitable pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire et favoriser le développement durable, mais il ne faut pas en rester là : la croissance devrait permettre à tous, y compris les pauvres, de tirer parti des débouchés économiques et devrait créer des emplois et des sources de revenus et aller de pair avec des politiques sociales efficaces;

7. Nous appelons à redoubler d'efforts pour améliorer la coordination à tous les niveaux en vue de renforcer les stratégies nationales de développement, de stimuler l'investissement dans les capacités de production, de contribuer à créer des entreprises et à les développer et de promouvoir les possibilités de plein emploi productif et de travail décent pour tous;

8. Nous soutenons la poursuite des efforts déployés pour inscrire l'emploi productif au centre des mesures visant à rétablir la croissance et à promouvoir une reprise favorable à l'emploi aux niveaux national, régional et mondial, notamment grâce à une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en renforçant la coopération et la cohérence dans ce domaine au sein du système des Nations Unies et de concert avec les institutions financières internationales;

9. Nous nous engageons à adopter les moyens d'action définis dans le Pacte mondial pour l'emploi, selon qu'il conviendra, et à prendre des mesures adaptées à la situation et aux priorités de chaque pays;

10. Nous insistons sur la nécessité d'apporter une protection sociale à tous les membres de la société, en encourageant la croissance, la résilience, la justice sociale et la cohésion, y compris pour ceux qui ne sont pas employés dans l'économie formelle. En particulier, nous encourageons fortement les initiatives nationales et locales visant à offrir un socle de protection sociale à tous les citoyens. Nous préconisons un dialogue mondial sur les pratiques de référence pour les programmes de protection sociale qui tiennent compte des trois dimensions du développement durable et, à ce sujet, prenons note de la recommandation 202 de l'Organisation internationale du Travail concernant les socles nationaux de protection sociale;

11. Nous réaffirmons la nécessité d'adopter des politiques prospectives, notamment macroéconomiques, qui soient axées sur une croissance économique durable, équitable et profitant à tous, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, l'élimination de la pauvreté et une inflation faible et stable et visent à réduire autant que possible les déséquilibres internes et externes afin que la croissance bénéficie à tous, en particulier aux pauvres, et d'intégrer rationnellement ces politiques dans des objectifs sociaux et concernant l'emploi, en privilégiant des stratégies qui se renforcent mutuellement et favorisent une expansion rapide de l'emploi productif correctement rémunéré;

12. Nous soulignons la nécessité d'une participation plus efficace des gouvernements afin d'assurer une réglementation appropriée du marché favorisant la capacité de production, le plein emploi et un travail décent;

13. Nous considérons qu'un secteur privé dynamique, intégré, efficace et socialement responsable constitue un instrument fort utile pour favoriser la croissance économique et réduire la pauvreté, soulignons qu'il est nécessaire de mettre en place, au niveau national et d'une manière conforme aux lois nationales, des schémas de politique générale et des cadres réglementaires propres à encourager les initiatives publiques et privées, y compris au niveau local, et de promouvoir un secteur commercial dynamique et efficace, tout en améliorant la croissance et la répartition des revenus, en augmentant la productivité, en renforçant l'autonomisation des femmes et en protégeant les droits des travailleurs et l'environnement, et réaffirmons qu'il importe de faire en sorte que les avantages de la croissance bénéficient à tous en donnant aux personnes et aux communautés les moyens d'agir;

14. Nous estimons que, pour parvenir à un développement équitable et promouvoir une économie dynamique, il est indispensable de disposer d'une infrastructure financière offrant toutes sortes de produits et de services viables aux micro, petites et moyennes entreprises, et plus particulièrement aux femmes, aux

populations rurales et aux pauvres. Nous veillerons à ce que la croissance profite à tous, en renforçant les moyens d'action individuels et collectifs et en améliorant l'accès aux services financiers et au crédit. Nous constatons que la microfinance, y compris le microcrédit, s'est révélée efficace en ce qui concerne la création d'emplois indépendants productifs, susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

15. Nous réaffirmons également la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de l'emploi dynamiques, qui favorisent notamment la pleine participation des femmes et des hommes dans les zones rurales et urbaines, pour atténuer le chômage et le sous-emploi;

16. Nous sommes conscients de la nécessité de concevoir des programmes d'éducation et de formation qui améliorent l'aptitude à l'emploi et les capacités individuelles dans le cadre de la formation professionnelle;

17. Nous exhortons les États et, selon qu'il convient, les entités compétentes des Nations Unies et les organisations internationales et régionales, agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, ainsi que la société civile, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les médias et autres acteurs pertinents à continuer de mettre au point et de renforcer les politiques, stratégies et programmes requis pour rendre les femmes et les jeunes plus aptes à l'emploi et leur permettre de trouver un travail productif et décent à temps complet, notamment en leur donnant davantage accès à l'enseignement classique, non scolaire et professionnel, au perfectionnement, à la formation continue et au recyclage, et au téléenseignement, y compris dans les domaines de l'informatique, de la télématique et de la gestion d'entreprise, en particulier dans les pays en développement, notamment en vue de contribuer au renforcement du pouvoir économique des femmes aux différentes étapes de leur vie;

18. Nous engageons les États Membres à adopter et à appliquer des stratégies globales de mise en valeur des ressources humaines s'appuyant sur les objectifs de développement national, qui établissent un lien solide entre l'éducation, la santé, la formation et l'emploi, contribuent à maintenir la productivité et la compétitivité de la main-d'œuvre et répondent aux besoins de l'économie;

19. Nous savons combien il importe d'élaborer des politiques, notamment des politiques et une législation efficaces concernant le marché du travail, le cas échéant, qui favorisent des régimes statutaires ou négociés de salaire minimum, des conditions de travail acceptables, des normes de travail renforcées, si nécessaire, et des mécanismes de négociation collective et d'administration du travail, notamment pour éviter la spirale déflationniste des salaires, accroître la demande, promouvoir la stabilité économique, réduire la pauvreté et les inégalités et instaurer la justice sociale;

20. Nous soulignons la nécessité de constituer une masse critique de capacités de production viables et concurrentielles dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services des pays les moins avancés, démarche qui s'impose si l'on veut que ces pays s'intègrent davantage dans l'économie mondiale, renforcent leur résistance aux chocs et connaissent une croissance équitable qui profite à tous et, si l'on veut éliminer la pauvreté, opérer une transformation structurelle et assurer le plein emploi et un travail décent et productif pour tous;

21. Nous encourageons les progrès de la productivité agricole, pour améliorer la sécurité alimentaire et l'accès aux biens et aux services, ainsi que pour créer des emplois le long de la chaîne de valeur agricole et renforcer les capacités commerciales dans ce secteur, de sorte à accroître les revenus des secteurs agricoles et non agricoles des zones rurales et à aider les ménages pauvres à faire face à la hausse des prix des produits alimentaires, et nous rappelons qu'il importe de donner aux femmes rurales les moyens d'être des agents essentiels de l'amélioration du développement agricole et rural ainsi que de la sécurité alimentaire et de la nutrition;

22. Nous réaffirmons l'importance des travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui est ouvert à tous, notamment son rôle dans la réalisation des évaluations conduites par les pays sur la production alimentaire durable et la sécurité alimentaire, et encourageons les pays à envisager sérieusement d'appliquer les directives volontaires pour la gouvernance responsable du régime de propriété foncière, des pêches et des forêts dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale, que le Comité a adoptées à sa trente-septième session, tenue à Rome du 17 au 22 octobre 2011;

23. Nous appuyons la promotion de solutions novatrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes d'emploi ouverts à tous, y compris les chômeurs de longue durée;

24. Nous considérons qu'il importe de mettre en place des régimes de protection sociale tant pour le secteur structuré que pour le secteur non structuré de l'économie, afin d'assurer l'équité et l'intégration ainsi que la stabilité et la cohésion des sociétés, et soulignons qu'il faut aider les pays à intégrer les travailleurs du secteur non structuré dans le secteur structuré. Nous engageons les pouvoirs publics, agissant en coopération avec les organismes concernés, à mettre en place des systèmes de protection sociale et, selon les cas, à en améliorer l'efficacité ou à en élargir la portée, notamment afin de couvrir les travailleurs du secteur parallèle de l'économie, compte tenu de la nécessité pour ces systèmes de fournir des prestations de sécurité sociale et de soutenir l'insertion dans la vie active. Nous les engageons également, compte étant tenu des situations nationales, à se préoccuper des besoins de ceux qui vivent dans la pauvreté ou y sont exposés et à accorder une attention particulière à la généralisation des régimes de protection sociale de base, sachant qu'un socle de protection sociale peut constituer une base systémique pour l'élimination de la pauvreté et la réduction de la vulnérabilité;

25. Nous soulignons la nécessité d'améliorer les cadres réglementaires et les politiques qui favorisent la création d'entreprise en soulignant le rôle constructif que joue l'entrepreneuriat dans la création d'emplois;

26. Nous sommes favorables à la mise en place de cadres nationaux, notamment dans le domaine réglementaire, qui permettent aux entreprises commerciales et industrielles d'adopter des initiatives de développement durable, en tenant compte de leur responsabilité sociale. Nous demandons au secteur privé de mettre en œuvre des pratiques responsables, telles que celles encouragées par le Pacte mondial;

27. Nous soulignons qu'il importe de promouvoir la généralisation des régimes de protection sociale, notamment en mettant en place, le cas échéant, des socles de protection sociale définis par les États eux-mêmes, en tant que fondement

des régimes nationaux de sécurité sociale, conformément à la recommandation 202 (2012) de la Conférence internationale du travail sur les socles nationaux de protection sociale et compte tenu de la Convention n° 102 de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum) de 1952, en vue de prêter assistance aux personnes qui vivent dans la pauvreté ou y sont exposées, tout en contribuant à stabiliser l'économie, à maintenir et à promouvoir l'aptitude à l'emploi, ainsi qu'à protéger et à consolider les acquis dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

28. Nous réaffirmons qu'il importe de promouvoir et de réaliser les objectifs que sont l'accès universel et équitable à une éducation de qualité, le plus haut niveau possible de santé physique et mentale et l'accès de tous aux soins de santé primaires, dans le cadre des initiatives visant à éliminer la pauvreté, à promouvoir le plein emploi et l'emploi productif et à favoriser l'intégration sociale. Nous constatons qu'il faut continuer à remédier aux conséquences pour le développement social et économique des maladies non contagieuses, du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et autres grandes maladies infectieuses;

29. Nous réaffirmons également l'importance que revêt le Cadre d'action de Dakar relatif à l'éducation pour tous et nous engageons de nouveau à faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les enfants aient accès à une éducation primaire complète, gratuite et obligatoire de bonne qualité et à réaliser l'égalité des sexes dans l'éducation d'ici à 2015, et décidons de renforcer les politiques visant à assurer le plein accès à l'enseignement dans des conditions d'égalité à tous les niveaux, grâce à la formation continue, notamment des adultes, au téléenseignement et à la téléformation, en nous attachant à adopter, à promouvoir et à réaliser les objectifs que sont l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les filles;

30. Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de faire preuve de plus de vigilance et de respecter les normes internationales concernant l'emploi et nous nous engageons de nouveau à promouvoir des possibilités d'emploi à plein temps, librement choisi et productif ainsi qu'un travail décent pour tous dans le plein respect des principes et des droits fondamentaux au travail et dans des conditions de non-discrimination, d'équité, d'égalité, de sécurité et de dignité;

31. Nous considérons qu'il est indispensable de respecter, de promouvoir et d'appliquer à l'échelle universelle les principes et droits fondamentaux au travail, conformément à la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail;

32. Nous soulignons combien il importe de lever les obstacles qui empêchent les peuples d'exercer intégralement leur droit à l'autodétermination – particulièrement les peuples vivant sous domination coloniale ou sous occupation étrangère et dont le développement social et économique est de ce fait compromis car ils sont exclus des marchés du travail – et de promouvoir la capacité de production de ces peuples ainsi que leur emploi et leur accès à un travail décent;

33. Nous soulignons également qu'il importe d'éliminer les obstacles au développement économique et social et de promouvoir la capacité de production, l'emploi et l'accès à un travail décent des personnes vivant dans des régions touchées par des urgences humanitaires complexes ou le terrorisme;

34. Nous soulignons combien il importe de promouvoir et de protéger les droits des travailleuses, de faire disparaître les facteurs structurels et juridiques et d'éliminer les comportements sexistes qui font obstacle à l'égalité des hommes et des femmes sur le lieu de travail, et de prendre des mesures constructives pour faire prévaloir le principe d'une rémunération égale pour un travail égal ou de valeur égale;

35. Nous invitons les États Membres à analyser les lois et normes internes relatives au travail du point de vue de la problématique hommes-femmes et à arrêter à l'intention des employeurs des principes et directives qui tiennent compte de cette problématique en s'appuyant sur les instruments multilatéraux, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail;

36. Nous sommes conscients qu'il faut améliorer les possibilités d'accès à un emploi productif et à un travail décent pour les jeunes, par un investissement accru dans l'emploi des jeunes, un soutien actif au marché du travail et des partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi que par la création d'un environnement propre à faciliter la participation des jeunes au marché du travail, dans le respect des règles et obligations internationales;

37. Nous soulignons la nécessité de relever les défis spécifiques que pose le chômage des jeunes dans les pays touchés par un conflit. À cet égard, nous demandons instamment à tous les acteurs compétents de collaborer étroitement en vue de promouvoir et de généraliser les pratiques optimales;

38. Nous encourageons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir des initiatives équilibrées, cohérentes et globales concernant les migrations internationales et le développement, et considérons que les travailleurs migrants apportent une contribution importante tant aux pays d'origine qu'aux pays hôtes. Nous devons résister à la tentation de traiter les travailleurs migrants de manière inéquitable et discriminatoire et d'assujettir les migrations de travailleurs à des restrictions déraisonnables afin de maximiser les avantages des migrations internationales, tout en nous conformant à la législation nationale pertinente et nous acquittant des obligations internationales applicables. Nous considérons qu'il est nécessaire que les États Membres continuent à prendre en compte les aspects pluridimensionnels de la question des migrations internationales et du développement pour trouver des moyens adaptés de tirer le meilleur parti des avantages que présentent les migrations pour le développement et d'en limiter les effets indésirables, notamment en cherchant des solutions pour réduire les frais de transfert de fonds, en mobilisant la participation active des expatriés et en facilitant leur contribution à la promotion des investissements dans les pays d'origine et l'esprit d'entreprise parmi la population non migrante;

39. Nous soulignons l'importance des partenariats entre le secteur public et privé dans de nombreux domaines, l'objectif étant d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous ainsi que l'intégration sociale, selon qu'il convient;

40. Nous soulignons qu'il faudrait formuler et mettre en œuvre des politiques efficaces dans un cadre ouvert à tous, notamment de concertation sociale élargie avec les représentants des travailleurs et des employeurs, une attention particulière étant accordée à la qualité de la gouvernance et des services publics;

41. Nous estimons qu'il faut mobiliser des ressources considérables de diverses sources et utiliser efficacement les ressources financières afin de promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous et, dans cette optique :

a) Nous rappelons la volonté résolue des États Membres d'améliorer et de renforcer les moyens de mobilisation des ressources intérieures et les institutions chargées des finances publiques en modernisant les régimes fiscaux, en améliorant le recouvrement de l'impôt, y compris, selon qu'il convient, en élargissant l'assiette fiscale et en luttant vigoureusement contre l'évasion fiscale et la fuite des capitaux;

b) Nous rappelons que poursuivre la lutte actuelle contre la corruption à tous les niveaux est une priorité, réaffirmons qu'il faut prendre immédiatement des mesures énergiques pour continuer de lutter contre la corruption sous toutes ses formes dans le but de réduire les obstacles qui entravent la mobilisation et l'attribution efficaces des ressources et d'empêcher que des ressources soient détournées d'activités indispensables pour le développement;

c) Nous sommes conscients qu'il importe de renforcer le rôle joué par l'investissement direct, notamment l'investissement étranger direct, en faveur du développement, notamment en développant le secteur productif et en aidant à créer des emplois. Pour contribuer au développement, toutes les parties prenantes devraient s'efforcer de promouvoir l'investissement étranger direct de manière à compléter les priorités fixées par les pays destinataires dans ce domaine. L'investissement étranger direct nécessite un climat stable, prévisible et propice à l'investissement. Les capacités nationales des pays en développement devraient être renforcées dans cette perspective. Les politiques d'investissement devraient mettre l'accent sur le développement durable et la croissance pour tous;

d) Nous réaffirmons que le commerce international est un moteur de développement et de croissance économique soutenue et qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, assorti d'une véritable libéralisation des échanges commerciaux, peut stimuler de façon déterminante la croissance économique et le développement dans le monde entier, profitant ainsi à tous les pays quel qu'en soit le stade de développement;

e) Nous exhortons les membres de l'Organisation mondiale du commerce à redoubler d'efforts pour que le Programme de Doha pour le développement trouve une conclusion ambitieuse, équilibrée et axée sur le développement, tout en respectant les principes de transparence, d'intégration et de décision consensuelle, afin de renforcer le système commercial mondial. Pour participer efficacement au programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce et tirer pleinement parti des possibilités commerciales, les pays en développement doivent bénéficier de l'aide et d'une coopération accrue de toutes les parties prenantes;

f) Nous soulignons qu'il est essentiel de concrétiser tous les engagements souscrits en ce qui concerne l'aide publique au développement, y compris l'engagement qu'ont pris de nombreux pays développés de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement à l'horizon 2015, ainsi que 0,15 % à 0,20 % de leur produit national brut pour les pays les moins avancés, et prions instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait de tenir leurs engagements concernant l'aide publique au développement en faveur des pays en développement;

g) Nous insistons sur le rôle essentiel que joue l'aide publique au développement qui complète, multiplie et soutient le financement du développement des pays en développement et facilite la réalisation des objectifs de développement, notamment les objectifs arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et accueillons avec satisfaction les mesures visant à accroître l'efficacité et la qualité de l'aide dans le respect des principes fondamentaux de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle;

h) Nous constatons que l'architecture de l'aide a beaucoup changé en 10 ans. De nouveaux donateurs et des formes de partenariat inédites utilisant des modalités de coopération nouvelles ont contribué à augmenter le flux de ressources. Qui plus est, la dynamique entre aide au développement, investissement privé, échanges et nouveaux acteurs du développement offre de nouvelles possibilités de faire jouer l'effet multiplicateur de l'aide pour mobiliser des flux de ressources privées;

i) Nous estimons que les mécanismes innovants de financement peuvent aider les pays en développement à mobiliser des ressources supplémentaires aux fins de leur développement sur une base volontaire et que ces mécanismes devraient compléter, sans les remplacer, les modes de financement traditionnels;

42. Nous encourageons le partage d'expériences et de pratiques de référence sur les moyens de faire face au chômage élevé et au problème du sous-emploi, en particulier chez les jeunes;

43. Nous appelons au renforcement de la cohérence des orientations et des partenariats dans tous les organismes des Nations Unies, ainsi que les institutions financières internationales, selon qu'il convient, tout en ayant conscience des mandats et des structures de gouvernance propres à chacun, en vue de promouvoir la création d'emplois décents en améliorant le dialogue, la recherche et l'analyse sur les orientations, la collecte des données, notamment des données ventilées par sexe, âge et handicap, ainsi que la fourniture d'une assistance technique, et reconnaissons à cet égard le rôle du Groupement interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination concernant le commerce et la capacité de production;

44. Nous sommes préoccupés par la situation du marché du travail et le manque généralisé d'offres de travail décent, en particulier pour les jeunes des deux sexes. Nous exhortons tous les gouvernements à s'attaquer au problème mondial de l'emploi des jeunes en arrêtant et en appliquant des stratégies et des mesures pour donner aux jeunes du monde entier accès à un travail décent et productif, car il faudra, au cours des prochaines décennies, créer des emplois décents pour garantir un développement durable et partagé et réduire la pauvreté;

45. Nous invitons et encourageons les donateurs et les organisations internationales, notamment les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les grands groupes et le secteur privé, à appuyer la mise en œuvre des stratégies mondiales en faveur de l'emploi;

46. Nous demandons aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies de continuer à coordonner leurs activités de manière cohérente afin d'aider les gouvernements nationaux qui le demandent à instituer des socles de protection

sociale ou à les élargir, conformément à la recommandation 202 de l'OIT, notamment en facilitant et en promouvant la coopération Sud-Sud;

47. Nous appelons également les organismes et programmes des Nations Unies à redoubler d'efforts pour aider les pays à élaborer des politiques cohérentes et favorables à l'emploi et à l'entrepreneuriat, y compris des politiques macroéconomiques, et insistons sur le rôle que le Conseil économique et social joue en tant qu'instance mondiale pour l'examen de ces questions;

48. Nous encourageons toutes les parties prenantes à envisager de collaborer avec le système des Nations Unies pour créer un programme de jeunes volontaires sous les auspices des Volontaires des Nations Unies, et nous associons à l'appel du Secrétaire général en faveur de partenariats plus forts avec et pour les jeunes, notamment en développant le volet « jeunes » des programmes pour l'emploi;

49. Nous soulignons qu'il importe que le plein emploi productif et le travail décent pour tous restent un thème transversal essentiel parmi les priorités de l'ONU;

50. Nous engageons les États Membres à examiner la question de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent dans les débats sur les priorités de développement pour l'après-2015.